

Alexandre SANTONI

Notaire

Diplôme Supérieur du Notariat



Jeanne ROCCA-SANTONI

Notaire

Diplôme Supérieur du Notariat

**MAITRE ALEXANDRE SANTONI
NOTAIRE**

**Bancarello-Route de Sartène
20169 BONIFACIO**

alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 18 JUILLET 2025

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription :

Madame Maryse **SERRA**, Infirmière, demeurant à SOTTA (20146) Pallayolo.
Née à SOTTA (20146) le 10 septembre 1943.

Epouse de Monsieur Francis Jean PIERRI.

DESIGNATION

A PORTO-VECCHIO (CORSE-DU-SUD) 20137 Lieu-dit DURABLE.

Deux parcelles de terre cadastrées section G sous les numéros :

- 168 pour 3 hectares 5 ares 60 centiares,
- 349 pour 4 hectares 8 ares 80 centiares,

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« *Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr